

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

L'an deux mille onze et le vingt-neuf mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Eloi de Fourques, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain HUCHE, Maire.

Étaient présents : M. François THIBOUT, M. Yvon TARDIF, Adjoints.

M. Ludovic RIMBAUD, M. Laurent ROCHER-MONNIER, Mme Annette AMIOT, Mme Marie-José CAUCHY, Mme Martine COURAUD, M. Éric FORTIN, Mlle Nadège WIERCZYNSKI.

Absents excusés : Denis SZALKOWSKI.

Monsieur Denis SZALKOWSKI absent a donné pouvoir à Monsieur Eric FORTIN.

Mme Nadège WIERCZYNSKI a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu délibérer.

OBJET : DELIBERATION SUR LE SCOT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut donner un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne.

Après discussion, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet avec les remarques suivantes :

↳ Il est dommage de limiter une implantation raisonnée sur le territoire de Saint Eloi de Fourques, compte tenu de la présence sur ce territoire :

- De la sortie de l'autoroute A28,
- De l'implantation future d'une zone d'activités,
- De la proximité de ROUEN.

↳ Pour être harmonieux un développement doit être équilibré.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme à l'original.

A Saint Eloi de Fourques, le 29 mars 2011.

Le Maire. Alain HUCHE



Certifié exécutoire, après dépôt
En Sous Préfecture de Bernay le 5/04/2011
Et publié le 5/04/2011
Le Maire. Alain HUCHE

